

21 octobre 2004

N° 2004 – 3442

NEXITY

- Résultat de l'Offre à Prix Ouvert sur le Premier Marché annoncée par les avis N°2004-3305 du 11 octobre 2004 et N°2004-3377 du 15 octobre 2004.
- Conditions d'ouverture du marché le 22 octobre 2004.

1 – Résultat de l'Offre à Prix Ouvert

Après centralisation des états récapitulatifs des ordres d'achat reçus des intermédiaires, EURONEXT PARIS fait connaître qu'au total, elle a enregistré 15 004 ordres d'achat portant au total sur 1 950 412 actions.

L'état global des ordres reçus se décompose ainsi :

Décomposition des ordres	Nombre de fractions d'ordres	Nombre d'actions demandées
Fraction d'ordre A1 (entre 1 et 100 titres inclus)	15 004	1 120 423
Fraction d'ordre A2 (au-delà de 100 titres)	3 210	829 989
Nombre total d'ordres	15 004	1 950 412

Conformément aux indications données dans l'avis n° 2004-3305 du 11 octobre 2004, EURONEXT PARIS a coté un cours de 17,90 euros et a procédé à la répartition des 1 520 654 actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert.

	Pourcentage de réponse	Nombre d'actions allouées
Fraction d'ordre A1 (entre 1 et 100 titres inclus)	100 %	1 120 423
Fraction d'ordre A2 (au delà de 100 titres)	48,2224647622576 %	400 231

N.B: Il est rappelé que dans le cas où l'application du pourcentage de réponse des ordres n'aboutirait pas à un nombre entier de titres, ce nombre serait arrondi au nombre entier immédiatement inférieur.

Dans le cadre du Placement Global, Le nombre de titres alloués s'élève à 13 685 885 hors option de sur-allocation.

2 - Cotation

A partir du 22 octobre 2004, les actions NEXITY seront négociées, en continu, groupe de valeurs 12.

- Mnémonique : NXI
- Code ISIN : FR0010112524

Dispositions particulières le 22 octobre 2004 :

- Pré ouverture du marché de l'action : **7h15**
- Ouverture : **10h30**
- Cours de référence : **prix de l'OPO soit 17,90 euros**

- Seuil de cotation : **+/-20 % du cours de référence**

Si le prix excède les seuils statiques à l'ouverture, le marché est réservé pendant 15 minutes. Le nouveau prix de référence utilisé est le seuil précédemment atteint (seuil haut ou seuil bas). Les intervalles statiques de prix sont alors fixés à +/- 10% du nouveau prix de référence.

Après cotation du premier cours sur la valeur, la cotation s'effectuera selon les règles habituelles du continu en matière de seuils.

Dès le jour de bourse suivant, les règles habituelles du continu, en matière de seuils et de durée de réservation, seront appliquées à la cotation de la valeur.

3 - Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 21 octobre 2004 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, d'une part entre ABN Amro Securities Paris (Euroclear Bank Bruxelles : adhérent 611 / compte 23667) et les adhérents acheteurs, et d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 26 octobre 2004. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 25 octobre 2004 à 12 heures. L'instruction aura comme date de négociation le 21 octobre 2004.

4 - Nombre d'actions admises au Premier Marché

Le nombre d'actions composant le capital de la Société NEXITY s'élève à 29 883 150 actions, après fusion avec Terre Neuve et souscription de l'intégralité de l'augmentation de capital réservée aux salariés, d'une valeur nominale de 5 euros chacune, portant jouissance au 1^{er} janvier 2004.
